



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2012**

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - BERTHOUD - DUBOIS - GALLAND - GOBET - LYOT - PETRILLO
Mmes EVANNO - DASSONVILLE - LAGRANGE

Pouvoir : M. COULON à M. BERTHOUD

Absents : M. SARAS - Mmes TARDY - COMTE

Convoqués en séance ordinaire le 23 AOUT 2012 à 20 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance : Monique EVANNO

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27/07/2012, le conseil délibère.

1^{ER} POINT : RÉVISION DU PLU : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du plan local d'Urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure il se situe.

Il rappelle les motifs de cette révision et conformément à l'article L.123-9 du code de l'Urbanisme, présente au conseil municipal, les éléments propres à ouvrir le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable mentionné à l'article L.123-1 du code de l'Urbanisme suivant 6 axes :

Assurer la gestion économique de l'espace / Assurer un équilibre social et générationnel de l'habitat / Conforter la dynamique économique / Organiser le cadre de vie / Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural / S'inscrire dans une démarche durable.

Après avoir entendu l'exposé du maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.123-9 du code de l'Urbanisme.

2^{ème} POINT : ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA ZAC

Monsieur le Maire informe que l'étude de faisabilité pour la création d'une ZAC, réalisée par la SEMA, a été soumise à la commission Urbanisme - PLU en date du 23 août 2012. La commission s'est prononcée favorablement pour le démarrage de ce projet. Il rappelle l'objectif principal de cette opération :

Débuter l'étude d'une ZAC sur la commune de façon à déposer le permis d'aménager dès l'approbation de la révision du PLU.

Pour que chacun puisse avoir une bonne connaissance de déroulement du projet, Monsieur le Maire propose d'inviter M. BURTIN, directeur de la SEMA, lors du prochain conseil municipal.

3^{ème} POINT : SYDESL - REMPLACEMENT LUMINAIRES VETUSTES TYPE BOULE - Dossier n° 12RVEP00287

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 10 avril 2012, l'assemblée avait donné un accord de principe pour le remplacement de 13 luminaires vétustes (Lotissements le Clos bardot et Les Cadolles) équipés de lampe à mercure par des luminaires performants et économes de type « boule ».

Par courrier en date du 14 août, le SYDESL mentionne le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT.....	9 411.11 €
Subvention exceptionnelle HT 70 % (SYDESL - ADEME).....	6 587.78 €
Contribution de la commune	2 823.33 € arrondi à 2 900 € HT.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE le projet présenté par le SYDESL.

4^{ème} POINT : SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la création récente d'une nouvelle association igéenne.

CAAC 40 Igéens est une association regroupant les entrepreneurs, commerçants de la commune dans le but d'organiser des manifestations/animations dans le village.

Afin d'encourager l'équipe associative, Monsieur le Maire propose d'allouer 50 €.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PROPOSE d'allouer une subvention communale de 50 € à l'association igéenne CAAC 40.

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2012 à 20 h 00.

Affichage le 07 septembre 2012